

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2023-08

Département d'Indre et Loire
Commune de Candes Saint Martin

Nombres de conseillers :
en exercice : 10
présents : 6
votants : 8

L'an deux mil vingt trois

Le 18 Janvier

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de **CANDES SAINT MARTIN** se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane PINAUD.

Date de la convocation du conseil municipal : le 12 janvier 2023

Présents : MM Stéphane PINAUD, Claude THOMAS, Pascal HUET, Romane HUET, Aurélie DELAPORTE, Joël RAVENEAU

Représenté(e)s : Eric BREILLACQ donne procuration à Stéphane PINAUD.

Francis KATCHATOUFF donne procuration à Pascal HUET

Excusées/Absents : Véronique GAROUX- Mégane MONNEAU

Secrétaire de séance : Pascal HUET

OBJET : REPRISE CONCESSION 297 ETAT D'ABANDON

Conformément aux articles L 2223-17 et L 2223-18 du code général des collectivités territoriales

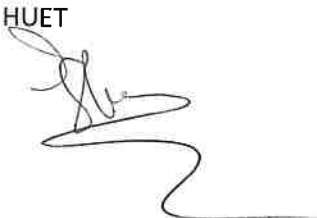
Monsieur Le Maire expose qu'il a été constaté que la concession 297 n'est plus entretenue depuis des années.

Il demande au conseil municipal d'engager une procédure d'état d'abandon pour la concession N°297.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte que la procédure d'état d'abandon de la concession 297 soit effectuée.

Certifie exécutoire, compte tenu de sa transmission aux services de l'état et de sa publication.

Secrétaire de séance :
Pascal HUET



Fait à Candes Saint Martin
Le 24 Janvier 2023

Le Maire,
Stéphane PINAUD

